



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
 Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 58
 Nombre de procurations : 16
 Nombre de votants : 74
 Date de la convocation : 17 juin 2022
 Date de publication : 1^{er} juillet 2022

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
 BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
 Tel 03.84.79.78.40
 Fax 03.84.79.78.43
 info@grand-dole.fr
 www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 36/22

Objet

Approbation des Comptes de Gestion 2021 des budgets régis par la norme comptable M4

Secrétaire de séance

Stéphane CHAMPANHET

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, N. Gomet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à J.B Gagnoux, M. Berthaud à C. Bourgeois-République, C. Demortier à J.P Lefèvre, F. Dray à J.P Fichère, D. Germond à P. Jaboviste, I. Girod à J.P Cuinet, J. Gruet à I. Delaine, L. Jarrot-Mermet à N. Herrmann, M. Mbitel à J. Péchinot, M. Mirat à N. Jeannet, C. Nonnotte-Bouton à S. Marchand, H. Prat à N. Gomet, J.M Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à A. Douzenel, P. Viverge à A. Hamdaoui.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, O. Gruet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne.

En préambule, il convient de rappeler que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été retenue pour expérimenter le Compte Financier Unique - CFU.

Le CFU est régi par le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 qui dispose que le « *compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

D'autre part, seuls les budgets régis par la norme comptable M57 sont concernés par le CFU pour les comptes de l'exercice 2021, les autres nomenclatures (notamment M4) étant concernées à compter de l'arrêté des comptes 2022.

Le tableau ci-dessous récapitule ces changements pour chacun des budgets de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

| Budget | Norme comptable | Modalités d'arrêté des comptes 2021 | | |
|-----------------------------|-----------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------------------|
| | | Compte Administratif | Compte de Gestion | Compte Financier Unique (CFU) |
| Budget Principal | M57 | | | x |
| BA ZAE | M57 | | | x |
| BA Transports | M43 | x | x | |
| BA Assainissement Affermage | M49 | x | x | |
| BA Assainissement Régie | M49 | x | x | |

Par conséquent, la présente délibération ne concerne que les budgets annexes suivants :

- Budget Annexe Transports,
- Budget Annexe Assainissement Affermage,
- Budget Annexe Assainissement Régie.

Compte tenu du budget primitif de l'exercice 2021, du budget supplémentaire et des décisions modificatives qui s'y rattachent,

- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats,
- Les comptes de gestion dressés par Madame le Comptable Public, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer.

Compte tenu du Compte Administratif de l'exercice 2021,

Vu que Madame le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'ensemble des opérations du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire,

Vu l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Vu la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** pour les budgets annexes suivants, les comptes de gestion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'exercice 2021 tels qu'établis par Madame le Comptable Public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part :
 - Budget Annexe Transports (nomenclature M43),
 - Budget Annexe Assainissement Affermage (nomenclature M49),
 - Budget Annexe Assainissement Régie (nomenclature M49).
- **PRÉCISE** que le Budget Principal et le Budget Annexe des Zones d'Activités Economiques, gérés selon la nomenclature M57, font l'objet d'un Compte Financier Unique, qui aux termes de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, se substitue durant la période de l'expérimentation, au Compte Administratif ainsi qu'au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Par conséquent, l'arrêté des comptes de ces budgets fait l'objet d'une délibération distincte.

Fait à Authume,
Le 23 juin 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

